Titre de la formation

Formation Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - SSIAP 3

Objectif de formation

Former des responsables capables de manager un service de sécurité, de conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie, d'assurer la liaison avec les autorités administratives compétentes et de gérer le budget du service.

Durée de la formation

216 heures (hors examen et temps de déplacement), soit 31 jours.

Profils des stagiaires :

- Futurs chefs de service sécurité incendie
- Responsables sécurité souhaitant obtenir la qualification SSIAP 3
- Personnels des services de sécurité incendie en évolution de carrière

Nombre de stagiaires :

12 personnes maximum par session

Prérequis :

- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :
    - SSIAP 2 en cours de validité avec 3 ans d'expérience professionnelle dans la fonction
    - DUT Hygiène et sécurité, options protection des populations–sécurité civile
    - Diplôme d'études universitaires générales ou universitaires technologiques (DEUG/DUT) avec 3 ans d'expérience dans la fonction
    - Diplôme de sapeur-pompier professionnel ou volontaire (au moins adjudant) avec 3 ans d'expérience
- Être titulaire du SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou PSE 1 en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Objectifs pédagogiques du programme :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Manager un service de sécurité incendie
- Conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de travaux
- Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité
- Effectuer le suivi budgétaire du service
- Assurer la veille réglementaire SSIAP

Contenu de la formation en jour :

1. Le feu et ses conséquences (12h)

- Théorie du feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Réaction et résistance au feu des matériaux de construction
- Conséquences sur l'environnement et les équipements

2. Sécurité incendie et les bâtiments (65h)

- Matériaux de construction
- Études de plans
- Outils d'analyse
- Trame d'analyse d'un projet de construction
- Rappels sur les documents administratifs
- Organisation d'un service de sécurité incendie

3. Réglementation incendie (70h)

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites et commissions de sécurité
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4. Gestion des risques (23h)

- Analyse des risques

- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs
- Plan de prévention relatif à la sécurité incendie
- Évaluation du maintien du niveau de sécurité

5. Conseil au chef d'établissement (6h)

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire
- Conseil techniques et réglementaires auprès des décideurs

6. Relations avec les commissions de sécurité (12h)

- Les commissions de sécurité et d'accessibilité
- Rôle des commissions de sécurité
- Préparation et présentation d'un dossier en commission

7. Le management de l'équipe de sécurité (26h)

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal
- Le code de déontologie

8. Le budget du service sécurité (8h)

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance
- Contrats de maintenance des installations de sécurité

Équipe pédagogique :

- Formateurs titulaires du SSIAP 3 avec 5 ans d'expérience minimum
- Personnes qualifiées en sécurité incendie (officiers sapeurs-pompiers)
- Experts en prévention des risques

Moyens pédagogiques et techniques :

- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Outils informatiques (logiciels spécifiques)
- Salles de formations équipées
- Système de sécurité incendie pédagogique
- Aire de feu conforme à la réglementation
- Bacs à feu écologiques
- Plans d'établissements divers
- Désenfumage mécanique contrôlable et démontable
- Divers détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels
- Extincteurs et Robinets d'Incendie Armés (RIA)
- Têtes de sprinkleurs
- Appareils émetteurs-récepteurs
- Modèles d'imprimés administratifs

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- QCM d'évaluation des connaissances
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Entretiens individuels de suivi de progression

Validation de la formation :

- Contrôle continu des connaissances
- Examen final devant un jury composé conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié comprenant :
    - Épreuve écrite 1 : QCM de 40 questions (40 min)
    - Épreuve écrite 2 : Étude de cas (2h30)
    - Épreuve orale : Jury (15 min/stagiaire)

Sanction de la formation :

Diplôme de Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP 3 délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Financement de la formation :

- Financement personnel
- Plan de développement des compétences de l'entreprise
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- OPCO (Opérateurs de compétences)
- Pôle Emploi
- Transition Pro

Recyclage :

Obligatoire tous les 3 ans (21 heures minimum)

Délais d'accès :

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles.

Suite de parcours :

- Formations complémentaires en management
- Diplômes universitaires en sécurité et prévention des risques
- Mastère spécialisé en management global des risques

Débouchés :

- Chef de service sécurité incendie
- Responsable sécurité
- Directeur technique sécurité
- Préventionniste
- Consultant en sécurité incendie
- Formateur en sécurité incendie

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Nous consulter pour étudier les possibilités d'aménagement.

Quelques chiffres :

Taux de satisfaction :

Taux de réussite :

Taux d’abandon :